

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2022

Le dix-sept octobre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation: 12 octobre 2022

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents: Carole ANDRIES, Benoît ROSSIGNOL (donne pouvoir à Pascal SOUCHE), Brigitte ORGANDE (donne pouvoir à Florent CHOLAT), Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert COLLAVET)

Secrétaire de séance : Sarah AFENDIKOW

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15 Membres présents : 11 Nombre de pouvoirs : 3 Membres votants : 14

DEL2022_073: Budget 2022 - Décision modificative n°3

À la demande de la trésorerie de Vif, il convient de procéder aux rectifications suivantes :

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (article 2184 mobilier):

- 600€

Recettes d'investissement

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés (article 1641 emprunt) :

+600€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

• D'approuver la décision modificative n°3 du budget communal comme présentée ci-dessus.

Modalités de vote :

14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT Maire Sarah AFENDIKOW Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la

Transmission en préfecture le ? 1 OCT. 2027

Publié le : 1 1 OCT. 2022